



Rente à 0%, suite à accident du travail

Par **vonesch**, le **06/11/2008** à **07:59**

Bonjour,

Je suis couvreur-zingueur et j'ai été victime d'un accident du travail le 25/10/2006, à la suite duquel je fais une phobie de la hauteur qui a été confirmé par un expert en psychiatrie . Malgré cela la Sécurité sociale ne me reconnaît pas de droit à une rente. J'ai subi un licenciement pour inaptitude car il n'y avait dans mon entreprise aucun poste de reclassement possible.

J'ai été contraint de me reconvertir et je suis actuellement à la recherche d'un emploi qui s'il se trouve sera à 50% en-dessous de mon précédent revenu!

Quelles sont mes chances auprès du tribunal du contentieux de l'incapacité ?

Et quels conseils pouvez vous me prodiguer?

Merci

Par **38lolo1969**, le **06/11/2008** à **23:33**

bonsoir

avant tout que dit la cotorep

Par **vonesch**, le **07/11/2008** à **13:47**

Bonjour,

La cotorep ou maison départementale pour les personnes handicapées ma reconnue travailleur handicapé et ce jusqu'à décembre 2013 .

Cordialement Jean-Marc

Par **gogo101**, le **10/11/2008** à **06:47**

le fait d'être reconnu cotorep ne veut pas forcément dire que tu as droit à une rente. Dans un premier temps, il faut aller voir un médecin expert en accident de travail si tu souhaite contester la décision de la sécu. Tu peux également demander une entrevu chez un avocat

gratuit pour la première visite. Il faut pour cela aller à ta mairie demander un document de consultation pour un avocat gratuit.

Bonne chance

Par **vonesch**, le **10/11/2008** à **16:05**

Bonjour,

J'ai été voir un avocat (1ère heure gratuite), les seuls renseignements que j'ai pu obtenir durant cet entretien de 10 minutes sont les tarifs que me coûterais l'intervention de l'avocat! Quand au reste, j'ai eu l'impression de parler à un mur !

Cordialement Jean-Marc

Par **gogo101**, le **10/11/2008** à **17:05**

Désolé pour toi,

Cela ne m'étonne pas, quand c'est gratuit, on en a pour pas grand chose. Conseil, ne prend pas de risque de ce côté la car il doit y avoir une part d'incertitude de la part de cet avocat..

Autre solution, tu aller avoir l'avis d'un autre médecin expert en accident professionnel de ton choix qui pourra défendre ta cause au tribunal. Je t'avertis quand même que le tarif est de 250 euros la consultation.

Cordialement

Eric

Par **38lolo1969**, le **11/11/2008** à **18:17**

re

je t ai pose cette question

car rente secu egale 50 pour cent du pourcentage cotorep

en clair si cotorep 20%

calcul secu10%

donc voir d abord cotorep

a+